



SEANCE DU
13 OCTOBRE 2026

OBJET DE LA
DELIBERATION

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2025 DES SERVICES DE
LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
HÉNIN-CARVIN
COMMUNICATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 octobre 2026

Le treize octobre deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 7 octobre 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme WERQUIN Mildred (Proc. De Mme DUBAR Pauline). M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme BARLET Stéphanie). Mmes MIJUN Peggy (Proc. De Mme MADAU Graziella). POCLET Dominique. MM. LENBA Ouassini. SCHOLLART Denis. Mme LECOCQ Monique. MM. SIX Roland (Proc de Mme LEMAIRE Sabrina). RAVEZ Jean-Marie (Proc. De M. CROISIER Benjamin). BLONDEAU Olivier. SERIO Bernard. Mmes DUJARDIN Séverine (Proc. De M. BAILLET Alain). BLONDEAU Nathalie. M. BOUGHEZAL Julien (Proc De Mme GOUAL Rahma). Mme JOLY Audrey (Proc De Mme CABOCHE Cécile). M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. FERNAND Matthieu). Mme DIOUANI Sarah. MM. GIBOIRE Antoine. DESCAMPS Stéphane.

Absents ayant donné procuration : Mme BARLET Stéphanie. M. BAILLET Alain. Mmes MADAU Graziella. LEMAIRE Sabrina. M. CROISIER Benjamin. Mmes GOUAL Rahma. DUBAR Pauline. CABOCHE Cécile. M. FERNAND Matthieu.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. GIBOIRE Antoine.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique.

Par courrier en date du 29 septembre 2026, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin a transmis à la Commune le rapport d'activités 2025 des services de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, accompagné du Compte financier unique adopté par le Conseil communautaire lors de sa séance du 25 juin 2026.

Ces documents sont consultables au Secrétariat Général de la Mairie ainsi que sur le site internet de la Ville.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2025 des services de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

Le secrétaire de séance



Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 16/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20261013-DEL14131020